

les marchandises que ceux accoutumés. Cette ferme est passée pour neuf ans et moyennant le prix annuel de 54 livres.

La terre de Saint-Trivier était ainsi affermée, en 1756 : le domaine du Canard, 132 livres ; celui de la Ville, 835 livres ; le petit Romanans, 211 ; les quatre étangs du Grand et Petit Mieugeux, de Fouillet et Cherfoux, 1446 ; les deux moulins banaux, 1850 ; le domaine de Lemy et l'étang Bouilly, 506 ; Taconnet, 512 ; Thevenin, 332 ; le Chêne 600 ; la Carronnière, 251 ; Simandre, 510 ; le droit de layde, le jeu de quille et un chenevier, 80 ; la rente noble de Saint-Trivier, 710 livres.

Vers 1757, on proposa d'abénéviser les ruines de la chapelle de Sainte-Catherine, située à Saint-Trivier près de l'horloge, et, dont le service avait été transféré dans l'église paroissiale.

M. Valentin, conseiller au parlement de Dombes et M. Guillaume de Romanans, capitaine-châtelain de la baronnie de Saint-Trivier avaient tous deux obtenu, depuis longues années, des recteurs de la Charité des abénévis dans les fossés de la ville de Saint-Trivier. Or il arriva que le 6 octobre 1765, par l'effet d'une pluie abondante, les daraises dudit sieur de Romanans, quoique placées près la porte de Lyon, retenaient tellement l'eau, qu'elles occasionnaient un reflux qui entraînait avec violence par la porte de Montmerle, ce qui aurait infailliblement inondé toute la ville, si M. Valentin n'eût fait de suite couper ces daraises par le ministère de Joseph Goyard, charpentier, demeurant à Saint-Trivier. Les sieurs Valentin et de Romanans, en suite de leurs entreprises respectives dans lesdits fossés où ils tenaient du poisson, s'imputèrent mutuellement la cause de cet accident. Cependant le danger auquel la ville de Saint-Trivier venait d'être exposée porta quelques-uns de ses habitants à présenter requête à M. Bertin, ministre d'État, ayant le département de la Principauté de Dombes, aux fins d'obtenir le dessèchement de ces fossés